



POUR DÉCISION

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Quatorzième Réunion régionale asienne (Busan, 10-13 octobre 2005)

Invitation d'organisations intergouvernementales

1. Outre les organisations intergouvernementales dont l'invitation a déjà été rapportée¹, le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:
 - Organisation asiatique de productivité;
 - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE);
 - Bureau du Plan de Colombo;
 - Ligue des Etats arabes (LEA);
 - Banque islamique de développement;
 - Organisation de la Conférence islamique (OCI);
 - Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR);
 - Organisation des ministres d'Education de l'Asie du Sud-Est (OMEASE);
 - Secrétariat général de la Communauté du Pacifique;
 - Secrétariat du Forum du Pacifique du Sud;
 - Conseil mondial de l'alimentation.

¹ Document GB.293/10.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

2. Outre les organisations internationales non gouvernementales dont l'invitation a déjà été approuvée¹, le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Confédération des employeurs de l'ANASE²;
- Congrès des syndicats de l'ANASE²;
- Fraternité des syndicalistes d'Asie;
- Internationale de l'éducation (IE);
- Union générale des chambres de commerce, industrie et agriculture des pays arabes;
- Organisation régionale pour l'Asie et le Pacifique (de la CISL) (ORAP-CISL)³;
- Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA);
- Internationale des services publics (ISP);
- Congrès régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC);
- Union Network International (UNI).

3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales précitées à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs.*

Genève, le 17 juin 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 3.

¹ Document GB.293/10.

² Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

³ Confédération internationale des syndicats libres.